



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

climat

Question écrite n° 87488

### Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la question de la conférence climat « Paris 2015 ». Dans son rapport de mars 2015, le Conseil économique social et environnemental (CESE) recommande « une sortie progressive des subventions aux énergies fossiles ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement à cette recommandation.

### Texte de la réponse

Lors de la réunion de Pittsburgh en septembre 2009, les chefs d'État et de Gouvernement du G20 ont appelé à « éliminer progressivement et à rationaliser à moyen terme les subventions inefficaces aux combustibles fossiles », une position réaffirmée depuis lors par la France à l'occasion de chaque sommet. La suppression progressive des subventions aux énergies fossiles permet de limiter la consommation d'énergies carbonées et constitue, à ce titre, un impératif dans notre lutte contre le réchauffement climatique. Conformément aux règles européennes, les consommations énergétiques en France font l'objet d'une taxation par le biais d'accises. Du fait de cette taxation, le prix payé par le consommateur est supérieur au prix observé sur les marchés internationaux. Il n'existe donc pas dans notre pays de subvention aux énergies fossiles. La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte prévoit d'augmenter la composante carbone intégrée aux tarifs des taxes intérieures sur la consommation des produits énergétiques pour atteindre une valeur de 56 €/tCO<sub>2</sub> en 2020 et de 100 €/tCO<sub>2</sub> en 2030. Cette mesure permet d'orienter les investissements et les comportements en vue de réduire les consommations d'énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Véronique Louwagie](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 87488

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Environnement, énergie et mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 août 2015](#), page 6432

**Réponse publiée au JO le :** [30 août 2016](#), page 7735